

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**

**Présents :** DINTILHAC P-A. - BAILEY J. - BOUHACENE P. - EQUILBEC L. - LE MAO C. - PRIOLO N. - PRAT A. - GIRARD C.

**Absents excusés :** BOYER M - LASSEUR N. - JOLY J-M. – MALLET J. - AMIEL A. – PASCAL D.

**Secrétaire de séance :** PRIOLO Natacha

La séance est ouverte à 19h00

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Demande de Subvention DETR pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes
- Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes
- Décision modificative

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

**1°) Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2°) Décision modificative D65.2018**

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 000.00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>1 000.00 €</b>	
D 1641 : Emprunts en euros		1 000.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>1 000.00 €</b>

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative numéro 5.

**3°) Modification des statuts du SIECT - D 66.2018**

Vu les articles L 5711 – 1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux syndicats mixtes fermés ;  
Vu les articles L 5211 – 61 et L 5211 – 20 du CGCT ;

Monsieur le Maire expose que le comité syndical intercommunal des eaux des coteaux du Touch a voté le 12 novembre 2018 une modification statutaire visant essentiellement à étendre son périmètre d'intervention sur la Communauté de Communes Cœur de Garonne, aux communes de Cazères, Couladère et Plagne.

Après lecture de la délibération SIECT et des nouveaux statuts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la délibération du Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch et les statuts correspondants.

#### **4°) Extension des réseaux électriques - D 67.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne a réalisé l'étude des travaux suivants :

Extension basse tension communal au lieudit « Talabot », comprenant :

- La confection d'une descente aéro souterraine avec réalisation d'un réseau souterrain électrique de 107 mètres de longueur en câble HN33S33 3x150+70 mm<sup>2</sup> alu sous fourreau de diamètre 160 mm, à partir du support béton existant en bordure de chemin de Talabot et jusqu'à un coffret de coupure REMBT 450 (9 plages), fourni et posé en bordure de la parcelle D 739.

Nota : Fourniture et pose d'une gaine de diamètre 75 mm en attente dans la tranchée réalisée.

Le cout total de ce projet est estimé à 16 915 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux bénéficient d'une participation financière du SDEHG de 40%.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 10 149 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6554 du budget primitif 2019.

#### **5°) Demande de Subvention DETR pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes – D68.2018**

Monsieur le Maire expose le projet AD'AP afin que la salle des fêtes soit totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les différents travaux à mener sur le cheminement et circulation, l'aménagement de l'entrée et des accès, le changement de menuiserie, le changement de mobilier en dur, l'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes pour un cout prévisionnel de 20162 € HT.

Afin de pouvoir financer ces travaux, il serait souhaitable de solliciter une subvention auprès du Conseil Départementale de la Haute-Garonne.

Le plan de financement prévisionnel prévoit de solliciter au minimum 10% des travaux soit sur 20162 € HT de travaux 2000 € de subvention du Conseil Départementale de la Haute-Garonne.

Ces travaux seront réalisés en 2019 et seront prévus au BP 2019.

Après débat le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement à savoir travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes pour un montant global de 20162 € HT et sollicite une subvention au Conseil Départementale de la Haute-Garonne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- De valider le plan de financement

#### **6°)– Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

### **pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes D69.2018**

Monsieur le Maire expose le projet AD'AP afin que la salle des fêtes soit totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les différents travaux à mener sur le cheminement et circulation, l'aménagement de l'entrée et des accès, le changement de menuiserie, le changement de mobilier en dur, l'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes pour un cout prévisionnel de 20162 € HT.

Afin de pouvoir financer ces travaux, il serait souhaitable de solliciter une subvention auprès du Conseil Départementale de la Haute-Garonne.

Le plan de financement prévisionnel prévoit de solliciter au minimum 10% des travaux soit sur 20162 € HT de travaux 2000 € de subvention du Conseil Départementale de la Haute-Garonne.

Ces travaux seront réalisés en 2019 et seront prévus au BP 2019.

Après débat le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement à savoir travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes pour un montant global de 20162 € HT et sollicite une subvention au Conseil Départementale de la Haute-Garonne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- De valider le plan de financement

### **7°) Rapport d'activité 3 CG**

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

### **8°) Questions diverses**

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,